COMMUNE DE FONTENAY-LE-PESNEL

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

POS initial approuvé le ..... **06.04 /1979**
Modification n° 1 ..... 07.02 /1987
Modification n° 2 ..... 15.11 /1992

RÉVISION N° 1 approuvée le ..... **28.06 /1994**
Révision simplifiée n° 2a ..... 22.01 /2004

RÉVISION N° 2 PLU approuvée le ..... **03.05 /2006**
Modification n° 1 ..... 25.05 /2011

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification N°2 (procédure simplifiée)

APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du : **26 Juillet 2016**

LE MAIRE
Jean-Pierre CHEVALIER

3b - RÈGLEMENT GRAPHIQUE ..... éch. 1/ 5 000

agence schneider
architectes & urbanistes

LIMITES DE ZONE

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT

Accès ou rues à créer lors de l'aménagement

Accès ou chemin à créer pour les piétons ou les cyclistes

NOTA : Pour les voies ou chemins, le tracé est indicatif mais la liaison impérative

MARGE DE RECUL POUR L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

CHEMIN À CRÉER OU À CONSERVER

SECTEUR DE CURETAGE (ART R123-11f)
secteur dans lequel la délivrance de PC est subordonnée à la démolition de tout ou partie des constructions existantes

ZONE SPÉCIALE DE PROTECTION AUTOUR DE L'HABITAT

ESPACES BOISÉS CLASSÉS

ÉLEMENTS PAYSAGERS REMARQUABLES

PLANTATIONS À RÉALISER

NOTA :
Les accès et voies à travers ces espaces sont autorisés.
Les symboles sont figuratifs.

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER) au profit de la commune

1-	S= 3000m2	Création d'accès et aménagement paysager	11-	S=150m2	Carrefour à aménager
2-	S= 670 m2	Aménagement de carrefour et élargissement de voie (RD217), jusqu'à concurrence de 12m d'emprise	12-	S=13 800m2	Aménagements et installations pour les sports et les loisirs
3-	S=7m x 85ml	Création d'un accès à la zone Ns	13-	S=170m2	Carrefour à aménager
4-	S=350m2	Élargissement du Chemin des Feugrettes (8m d'emprise)	13-	S=50m2	Aménagement du carreoufr RD13/VC11
5-	S=750+450m2	Élargissement de la rue du Château d'eau (8m d'emprise)	14-	S=750 m2	Rétablissement de la continuité du chemin
6-	S=650m2	Passage d'un réseau d'eaux usées	15-	S= 2650m2	Création d'un chemin
7-	S= 2500m2	Création d'un ouvrage d'évacuation des eaux pluviales, d'un chemin et d'aménagements paysagers	16-	S=30m2	Carrefour à aménager
			17-	S=300m2	Création d'un arrêt de bus
			18-	S=5000m2	Carrefour à aménager à l'intersection de la RD9 et RD13
8-	S= 3150m2	Aménagement d'espace vert	19-	S=6000m2	Nouvelle voie entre les RD13 et VC3
9-	S= 1500 m2	Aménagements de carrefours et passage d'une canalisation d'eaux usées	20-	S=100m2	Les hauts vents : carrefour à aménager
			21-	S= 450 m2	Aménagement de carrefour et élargissement de voie (VC3)
10-	S= 35m2	Carrefour à aménager			

ZONE DE RISQUE D' INONDATION

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES SOURCES SAINTE GERMAINE

SITES D'EXPLOITATION AGRICOLE

CONSTRUCTIONS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL repérées en application de l'article L151-19 dont le changement de destiantion est autorisé

CAVITÉS : DOLINES
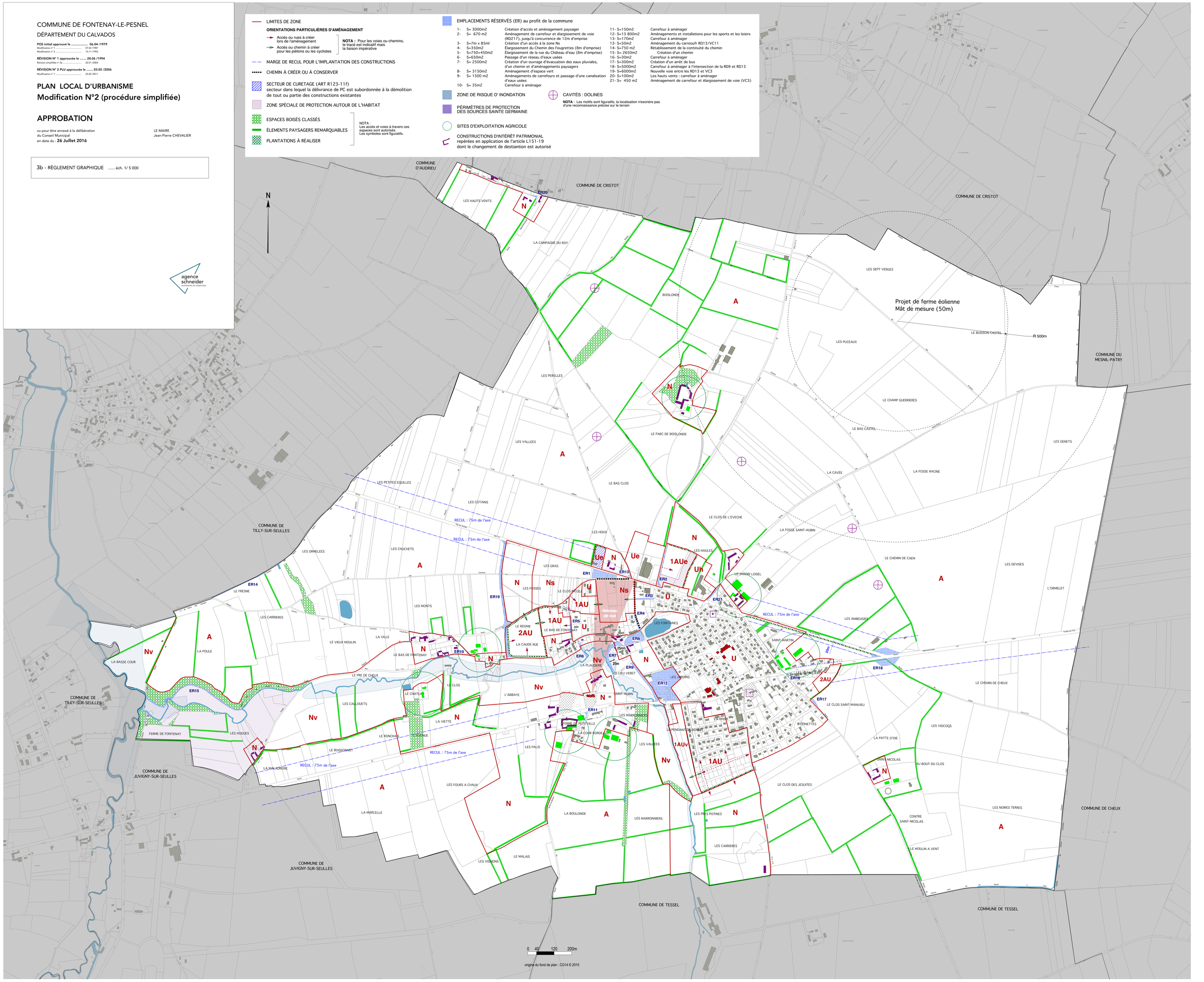
NOTA : Les motifs sont figuratifs, la localisation n'exonère pas d'une reconnaissance précise sur le terrain